

TOURNOI BLITZ ECHIQUIER BRIGNOLAIS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'ÉCHIQUIER BRIGNOLAIS ORGANISE

Le BLITZ DE NOËL – ETAPE 2 du CIRCUIT INDIEN

LE 22 DECEMBRE 2023 au 47 CHEMIN DU SAN SUMIAN à BRIGNOLES

ARTICLE 2 RÈGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 93ème Congrès de la FIDE Chennai (Inde), applicables depuis le 1^{er} janvier 2023
- Le tournoi est ouvert aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers ayant un identifiant FIDE
- Les appariements se font au Système Suisse Néerlandais C04, version approuvée par le 83^e congrès de la FIDE
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence à l'heure prévue pour la clôture des inscriptions
- L'article B3 de l'annexe B « Parties en cadence Blitz » s'applique
- Le délai de forfait est de 5 minutes
- Le classement Elo pris en compte est le dernier classement Blitz (FIDE, sinon lent FIDE ou à défaut le rapide FFE) publié au 1^{er} décembre 2023

ARTICLE 3 HORAIRES

- Pointage à 18h
- Ronde 1 à 18h30
- Pause vers 19h30 après la ronde 4
- Ronde 5 à 19h45
- Remise des Prix vers 21h

ARTICLE 4 CADENCE

La cadence est de 5 minutes + 2 secondes par coup

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTIONS

Le tournoi est gratuit à tous les joueurs

ARTICLE 6 CLASSEMENT ET DÉPARTAGES

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Victoire à **1 point**, partie nulle à $\frac{1}{2}$ **point** et perte à **0 point**

Le départage des *ex-æquo* sera réalisé en appliquant successivement dans l'ordre les systèmes suivants:

- 1- Buchholz tronqué.
- 2- Performance.

ARTICLE 7 PRIX

Les 3 premiers du tournoi seront récompensés par une coupe offerte par l'Echiquier Brignolais

ARTICLE 8 ARBITRAGE

L'arbitre principal est Marc PELLICANO, Arbitre Fédéral Open 1.

ARTICLE 9 DIVERS

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait non justifié fera l'objet d'une enquête administrative.

Tout abandon ou forfait non justifié sera signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage.

Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8- C.04.2 LA).

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 10 ENGAGEMENT

En s'inscrivant, tous les participants s'engagent à respecter la « **Charte des joueurs et joueuses d'Echecs** » et le présent règlement.

L'organisateur,

AUQUE BERNARD

L'arbitre,

MARC PELLICANO